
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH
Lundi 15 mars 2021 – 14h00 à 15h30 EST

FRANCO CARRASCO : L'enregistrement commence.

Bonjour, bienvenue à cette réunion conjointe entre la chambre de parties contractantes et le Conseil d'Administration de l'ICANN. Je suis Franco Carrasco du personnel de l'ICANN et je vais m'occuper de la gestion de cet appel.

Rappelez-vous que nous allons utiliser le floor de cette séance pour les interactions entre les différents membres. Les intervenants sont les seuls qui ont la possibilité de parler. Si vous voulez prendre la parole, levez la main et on vous mettra dans la liste des intervenants.

Avant de prendre la parole, nous vous demandons de mettre en muet tous vos appareils et de donner votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si vous ne parlez pas en anglais. Nous demandons aussi à tout le monde de parler lentement pour les interprètes.

Le Conseil ne prendra les questions que des unités constitutives qui sont dans la séance. Par conséquent, les questions et les réponses ne vont pas fonctionner pour ce webinaire. Nous avons un service d'interprétation en espagnol, en arabe, en chinois, en français et en russe.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Pour tous les participants de cette réunion, vous pouvez poser des questions dans le chat. Pour le faire, il vous faut chercher la partie du chat et sélectionner les personnes à qui vous voulez poser des questions, panelistes et participants.

Vous ne pouvez pas poser des questions personnelles et par conséquent, tous les messages envoyés par un paneliste à un autre participant ne seront pas considérés et seront vus par tous les participants.

Cette séance fait l'objet d'une transcription automatique. Cliquez sur le bouton *Closed Caption*, sous-titrage, sur la barre d'outils de Zoom.

Nous demandons à tous ceux qui participent à cette réunion de respecter les normes de conduite de l'ICANN.

Je vais maintenant donner la parole à Maarten Botterman, le président du Conseil d'Administration.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Franco.

Merci à tous ceux qui se joignent à cette première séance de notre réunion plénière de l'ICANN. Comme vous le savez, nous allons travailler en mode virtuel. Tout le monde participe chacun de chez soi dans différents fuseaux horaires et par conséquent, je vous remercie de votre participation.

Je suis impatient de voir le contenu de cette séance. Je pense que nous aurons une bonne discussion entre la chambre des parties contractantes et le Conseil d'Administration. Je vous souhaite donc la bienvenue pour ce débat.

Notre séance aujourd'hui va être présidée par Becky Burr, donc nous lui donnons la parole.

BECKY BURR :

Bonjour à tous de Washington D.C. C'est le début de la réunion de l'ICANN. Et le Conseil d'Administration a eu déjà du travail la semaine dernière, un atelier. Nous sommes heureux de voir que tout le monde participe ici. Maarten l'a dit, nous espérons que cette séance soit la plus interactive possible.

Nous allons d'abord parler des questions. La chambre de parties contractantes va poser des questions, on va parler de thèmes importants comme le rapport de révision du SSR2. Nous avons au Conseil deux liaisons du SSR2, Danko Jevtovic et Kaveh Ranjbar. Je pense que nous allons peut-être leur demander de présenter la question, donc la chambre des parties contractantes. Vous allez diriger cette conversation avec le Conseil d'Administration.

Si vous voulez, Sam et Ashley, nous faire une introduction.

ASHLEY HEINEMAN : Une petite introduction ; nous allons voir ce que nous pouvons faire. On m'a demandé de ne pas parler trop vite ; je vais faire de mon mieux.

Je suis Ashley Heineman, je suis la présidente du groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement. Comme Becky l'a dit, nous avons envoyé une lettre à la chambre des parties contractantes et au Conseil avec une série de préoccupations que nous voulions mentionner au Conseil d'Administration. Je vais vous donner une petite idée de ces préoccupations.

Vous savez que nous reconnaissons que beaucoup de travail a été fait à travers cette révision qui est très importante. C'est un travail que nous voulons ici souligner, mais il y a encore des préoccupations qui existent parce que le Conseil d'Administration a rejeté certaines recommandations.

La première partie est liée aux recommandations qui portent atteinte aux accords de registres et de bureaux d'enregistrement. La recommandation 8 porte sur la création d'une équipe de négociations qui serait composée entre autres des experts de l'utilisation malveillante du DNS et des responsables de contrat qui ne sont pas affiliés aux parties contractantes. Cela est en violation directe avec une série de points, par exemple le point 7 du RAA qui indique que les négociations doivent être faites entre les parties contractantes et l'ICANN. Ici, vous voyez qu'on a un problème.

Et la recommandation 14 également qui parle de la création d'une spécification temporaire. Je n'en parlerai pas dans le détail, mais une spécification temporaire doit répondre à certains points bien particuliers et nous pensons que cela n'est pas le cas. Il faut que les parties contractantes identifient une série de domaines, de violations, d'abus et que cela dépasse un certain seuil et nous avons constaté que cela était en violation avec les accords avec le contrat où une spécification temporaire n'est permis contractuellement que d'aborder un problème au niveau du service des bureaux d'enregistrement et de la sécurité du DNS. De nouveau, nous pensons que ce qui est proposé ici ne répond pas à ces critères.

Par conséquent, nous pensons qu'une série de ces recommandations dans ce rapport final vont aller à l'encontre des discussions et nous voudrions prendre certains exemples. Beaucoup de travail a été fait de toute façon des deux côtés de la chambre des parties contractantes. Nous avons établi un groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous devons travailler individuellement et de manière collective. Nous avons commencé à travailler avec différentes parties prenantes, avec différentes communautés pour voir quelles étaient les préoccupations, nous avons échangé des idées, des perspectives, des séries de points dont nous avons parlé.

Finalement, nous pensons que l'équipe de révision a ignoré une série de points importants et de commentaires publics. Nous voudrions présenter cela davantage dans le détail, mais je pense que pour une question de temps, nous avons une préoccupation principale dans la

révision que nous voudrions aborder et dans ce sens, je vais donner la parole à ma collègue qui va parler de ces préoccupations dans le détail. Donc je donne la parole à Samantha. Allez-y.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci beaucoup.

Je suis Samantha Demetriou. Je suis la présidente du groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et je vais vous donner une petite idée des préoccupations spécifiques que nous avons concernant certaines recommandations individuelles dans le rapport du SSR2.

Je pense que notre expérience du côté des parties contractantes va montrer les défis qui existent et que nous avons constatés dans ces révisions dans la façon dont elles fonctionnent. Et surtout, au cours des ces dernières années, nous avons travaillé sur les différentes révisions qui ont eu lieu, nous avons participé, nous avons fait des commentaires publics, nous avons fourni des avis sur les différents rapports publiés et nous avons fourni notre collaboration dans le rapport qui a été publié il y a quelques années pour améliorer ce processus.

Donc un des points principaux qui à mon avis est important dans le processus du SSR2, ce sont les défis qui existent pour certaines révisions en particulier et la participation limitée de la communauté. Une des préoccupations que nous avons présentée, c'est le nombre de commentaires qui avaient été soumis concernant le rapport

préliminaire du SSR2 et qui ont été laissés de côté dans le rapport final.

Lors de notre dernière série de commentaires, nous avons constaté qu'il y a environ un an, avant que le rapport final soit présenté, il y a eu une longue période pendant laquelle l'équipe de révision regardait ces commentaires et la communauté ne connaissait pas beaucoup tout cela. Nous savons que le rapport final contenait des différences concernant les recommandations et que ces recommandations donnaient lieu à beaucoup de changements. Et ce n'est pas vraiment une bonne occasion pour la communauté de faire des commentaires, elle n'a pas eu vraiment l'occasion de le faire.

Cela dit, nous avons fait un commentaire sur le rapport préliminaire qui soulignait qu'ici on avait certaines préoccupations concernant les recommandations de l'équipe de révision pour faire des changements dans les contrats. Il y a différents moyens de modifier les contrats qui existent entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Par conséquent, puisqu'on a une équipe de révision qui a recommandé des changements unilatéraux dans ses contrats, c'est quelque chose qui est problématique pour nous en tant que participants. Nous avons passé beaucoup de temps à analyser les commentaires portant sur ces recommandations et sur ce rapport final et nous avons abordé ces problèmes dans le rapport préliminaire. Nous avons constaté que dans le rapport final, il n'y avait que quelques modifications liées à ces recommandations et qu'on

recommandait des spécifications temporaires qui très souvent nous paraissaient plutôt des manières rapides d'appliquer cela.

Donc nous voulons souligner quelques défis que nous avons constatés pour que ce soit clair pour vous en tant que membres du Conseil lorsque vous analysez l'ensemble de la révision et le rôle que jouent les révisions spécifiques par rapport à la responsabilité de l'ICANN.

Et maintenant, nous serons ravis d'entendre les commentaires que vous avez à nous faire. Merci beaucoup.

BECKY BURR :

Merci Ashley et Sam. C'est très utile. Restez avec nous.

Nous allons maintenant donner la parole à Danko Jevtovic.

DANKO JEVTOVIC :

D'abord, Ashley et Sam, je voudrais vous remercier d'avoir souligné ces points clés des commentaires que vous avez réalisés. Le SSR2 est un long processus, comme vous l'avez aussi dit.

Je voudrais d'abord remercier au nom du Conseil d'Administration l'équipe de révision pour leur travail qui a duré plusieurs années pour nous permettre de maintenant discuter de ce rapport final.

Nous avons une liaison avec le Conseil d'Administration et moi, j'ai rejoint le mouvement avec Kaveh et nous en sommes arrivés au point de finition.

Je peux vous dire que l'équipe a reçu beaucoup de commentaires dans le rapport préliminaire et y a travaillé et ils ont essayé de faire du mieux possible avec le matériel et les opportunités qu'ils avaient. Nous avons eu 63 recommandations.

Vous savez qu'il y a un processus que le Conseil d'Administration doit suivre qui a commencé en juillet de cette année et la période de commentaires publics est encore ouverte.

Tout d'abord, je voudrais souligner qu'il s'agit d'une révision communautaire. Donc les membres ont été sélectionnés par la communauté. Ces révisions spécifiques sont révisées par ICANN Org et le Conseil d'Administration. Donc tout le Conseil est en plein examen et nous acceptons ces commentaires avec beaucoup de sérieux.

C'est un processus qui est long. Les choses changent rapidement dans notre environnement ICANN, donc l'équipe de révision avait des points sur lesquels se focaliser pour pouvoir terminer sa révision durant les circonstances qui avaient été mises en place.

J'ai aussi noté que l'attention de la communauté durant cette révision était plutôt réduite. C'est raisonnable étant donné le nombre de problèmes et de priorités que nous avons. Je me souviens du travail qui avait été fait à Montréal durant un webinaire qui avait été soutenu par la communauté, nous n'avions pas à l'époque reçu tous les retours d'information de suite. Je me souviens qu'à l'époque, sur la version préliminaire, nous avons reçu beaucoup de réponses vis-à-vis des parties contractantes et je voudrais remercier toutes ces personnes.

Nous recevons d'ailleurs toujours ce genre de commentaires maintenant.

Il y a des leçons que nous apprenons au cours du processus et nous tirons des conclusions de cela pour pouvoir nous améliorer. Mais maintenant, nous sommes arrivés au point où le Conseil d'Administration doit vous écouter, vous, la communauté et les commentaires de la communauté.

ICANN Org travaille très dur quand il s'agit de tout ce qui peut être réalisable et le Conseil d'Administration est tout à fait au courant de ce qui se produit au niveau des reports via Kaveh et moi-même en tant que liaisons. Comme Becky Burr l'a dit, un caucus spécifique a été créé pour cette révision. Nous avons des sessions à ce sujet. Nous sommes tout à fait au courant du processus en question.

Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. Je ne pense pas que dans ma réponse initiale je vais parler des recommandations individuelles, mais je dois vous dire que le Conseil d'Administration ne va pas agir en dehors des statuts. Nous allons suivre les conseils de la communauté des parties prenantes et nous allons bien sûr jouer notre rôle en ce qui concerne l'intérêt public et agir en suivant les statuts à ce jour.

Durant cette révision, si j'ai bien compris, il y avait des défis bien sûr pour la mise en œuvre de certaines de ces recommandations et sur le processus en général. C'est cela la clé du travail du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne crée pas des

politiques par les statuts mais suit les statuts. Nous sommes là pour soutenir les recommandations et pour les clarifier.

Il y a un autre point que je voulais faire. Un des problèmes clés que vous avez soulevé est en rapport à l'utilisation malveillante du DNS. C'est un sujet critique, mais il y a des processus en place au sein de la communauté de ce fait. Il s'agit d'une des choses très importantes que nous suivons et qui fait partie des recommandations de la communauté.

Il y a aussi la question sur les recommandations du rapport préliminaire au sujet des négociations et des contrats avec les parties contractantes. Cela a évolué si on peut dire et maintenant, la spécification temporaire représente aussi des défis, comme vous l'avez dit dans vos commentaires.

Voilà ma partie initiale. Kaveh, si vous voulez rajouter quelque chose.

KAVEH RANJBAR :

Je pense que vous avez couvert à peu près tout. Je pense que nous devons regarder la situation actuelle d'une perspective différente. Il reste encore quelques problèmes et nous devons agir, nous le Conseil d'Administration et la communauté de différentes parties prenantes et observer deux problèmes.

L'un des problèmes... Il y a des problèmes de structure, des problèmes qui ne sont pas forcément liés au SSR3 et qui peuvent aussi se produire durant le SSR3. Nous devons nous assurer que nous recevons

ce genre d'informations en retour et que s'il y a des changements qui sont nécessaires au niveau de la structure, nous puissions travailler sur cela, sur les méthodes par rapport aux candidatures, etc. Peut-être qu'il y a une indication ici que nous devons clarifier les choses encore plus. C'est un effort séparé et nous devons y dédier du temps. Je pense que nous allons faire un plan dans ce sens. Je pense que ce serait bon à faire avant la prochaine révision, mais il faut commencer là-dessus.

Passons à la révision actuelle du SSR2. Nous avons reçu de informations de retour, nous avons reçu beaucoup de commentaires avec des points très valides.

Et aussi, je voudrais vous rappeler que beaucoup de ce qui a été fait ou dit est un produit de ce qui peut être trouvé maintenant dans cette révision. Il y a une interprétation de la révision et cela, dans les deux sens correspondants. En fin du compte, c'est quelque chose que les gens peuvent interpréter et beaucoup de ces problèmes devraient être réglés au sein de l'organisation. Il est donc important de séparer les choses. Les équipes travaillent très fort et passent beaucoup de temps à savoir quel est le cadre de travail qui va être le mieux pour tout le monde. Nous avons aussi vraiment observé ce qui se produisait à l'intérieur de ces équipes de révision, à savoir la structure, pour voir ce que l'on pouvait améliorer.

Quand il s'agit des révisions, si j'ai bien compris, tout d'abord, nous devons nous assurer que s'il y a des actions à mettre en place, que ces actions soient justifiées et claires et que la communauté comprenne

et CPH

FR

bien ce qui se produit par rapport aux statuts, si les choses peuvent être faites ou pas. Il y a vraiment une compréhension collective à ce sujet.

Merci.

BECKY BURR :

Merci Kaveh.

Nous pouvons commencer une conversation générale. Avri, pouvez-vous parler des problèmes structurels à propos des révisions ?

AVRI DORIA :

Oui, bien sûr. Je suppose qu'on peut m'entendre. Je n'ai pas fait le test tout à l'heure.

BECKY BURR :

On peut vous entendre.

AVRI DORIA :

Il y a deux questions comme l'a dit Kaveh. Il y a une question qui concerne la révision SSR et si tous les commentaires ont été pris en compte correctement. À chaque fois qu'il y a des révisions, cela se produit. Est-ce que tout le monde les lit ? Est-ce que tout le monde les prend en compte ? Est-ce qu'il y a des points qui sont contradictoires ?

L'autre problème qui se produit est au niveau de la structure de la révision, à savoir que ce n'est pas la première fois où on a une partie

et CPH

FR

prenante ou une unité constitutive qui dit : « Oui, s'il vous plaît ignorez cette partie de la révision parce que notre point de vue n'a pas été pris en compte clairement. »

Donc cela devient un problème général que nous allons continuer à observer lorsque nous allons vers les recommandations de l'ATRT3 et toutes les révisions dans l'avenir. C'est un processus que nous venons tout juste de commencer. Quand il s'agit de ces révisions, nous devons savoir ce que nous allons faire pour nous assurer que tout soit bien fait.

Merci.

BECKY BURR :

Je pense que nous devons avoir une discussion au sein de la communauté au sujet du rôle de ces révisions par rapport aux politiques. Évidemment, nous avons des statuts qui déterminent l'élaboration des politiques et il nous arrive quelques fois d'être un peu dans une zone d'ombre, entre les lignes. Donc il faut vraiment qu'on explique et qu'on travaille dans ce contexte. C'est un sujet que le Conseil d'Administration doit aborder.

Nous pouvons ouvrir la conversation dans le groupe.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Je voudrais confirmer avec nos facilitateurs que les membres du panel CPH peuvent parler. Tout simplement, ils peuvent lever la main et

peuvent être promus pour pouvoir participer. Est-ce que c'est correct ? Cela va se passer comme ça ?

Non, il n'y a pas de main. C'est un problème logistique que je n'avais pas compris.

Si les personnes pouvaient mettre des commentaires dans le chat, s'ils veulent contribuer, s'ils ont des points à soulever ou s'ils ont des questions, ils peuvent écrire le mot « main » entre parenthèses pour poser des questions. Peut-être que je pourrais aider dans ce sens. Désolée, je pense qu'on va pouvoir y arriver et communiquer si les personnes ont des commentaires ou des questions à poser.

Alors que nous commençons cette discussion, je voudrais répondre à quelque chose qu'a mentionné Avri, et d'autres membres en ont parlé aussi.

Je pense que quand il s'agit de problèmes structureaux avec les révisions, il faut considérer quelque chose d'important: non seulement les révisions où elles ont lieu, à savoir si certains membres de la communauté ne sont pas heureux de ce qui est fait ou de ce qui est discuté, il faut penser au fait que les commentaires ne sont pas pris en compte. On exprime des commentaires en violation avec les termes des contractants. Il y a aussi des violations du modèle multipartite ou du moins de l'essence de ce modèle. Normalement, l'élaboration de politiques devrait être un processus communautaire. Ce serait de faire les choses sans passer par le modèle ascendant. Je voulais juste dire

et CPH

FR

qu'il faut qu'il y ait des considérations supplémentaires quand il s'agit de la structure de ces révisions.

BECKY BURR : C'est moi qui gère ce chat, cette conversation.

GÖRAN MARBY : Merci.

Lorsque vous en avez parlé, avez-vous parlé à l'équipe de révision et est-ce que vous savez pourquoi vos commentaires n'ont pas été pris en compte ?

ASHLEY HEINEMAN : Je ne sais pas s'il y a un véhicule pour cela quand on fait nos commentaires sur le rapport final. Je ne sais pas s'il y a une autre façon de faire.

SAMANTHA DEMETRIOU : C'est quelque chose que je voulais aborder au tout début. Non, vous savez Göran, nous n'avons pas communiqué avec les membres de l'équipe de révision. Peut-être que c'est la réunion, peut-être que c'est quelque chose que nous devrions faire à l'avenir pour les révisions futures.

Ce que nous aimerions voir, c'est qu'il y ait plus d'opportunités pour les équipes de révision pour qu'elles puissent s'engager, s'impliquer

avec la communauté. Ainsi, nous n'aurons pas l'impression d'avoir des interactions à sens unique si vous voulez, pour que les choses soient plus transparentes du moins. Donc il faut y penser pour l'avenir, c'est sûr.

Avri, vous avez quelque chose à dire ?

AVRI DORIA :

Oui, je voulais ajouter quelque chose

Une des choses que vous avez dû constater dans les révisions préalables du Conseil, c'est que le Conseil disait merci pour cette recommandation, mais nous ne considérons pas cela. Et par conséquent, nous ne tiendrons pas compte de cela lorsque l'on parle de la révision et du fait que cela ne donne pas de résultats lorsque cela ne correspond pas à la chambre des parties contractantes ou autres. Donc j'assume qu'on va continuer à constater que ce sont des choses qui ne sont pas dans notre pouvoir. Nous ne pouvons pas prendre ces décisions et on va les passer au groupe qui va faire des recommandations ou qui aura la possibilité de prendre des décisions en théorie.

Merci.

BECKY BURR :

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui voudraient prendre la parole ? Allez-y.

DANKO JEVTOVIC :

Merci.

Nous sommes un petit peu encore dans la partie systématique de la discussion. Mais une des choses que j'ai indiquée, c'est que l'équipe de révision est sélectionnée par la communauté pour faire une révision. Et par conséquent, il y a eu un processus qui a permis de sélectionner les membres de cette équipe de révision. Et dans ce cas particulier, c'était il y a longtemps, c'était compliqué, il y a eu une pause, il y a eu une resélection des membres. Mais en général, je dirais que les parties prenantes ont pu communiquer avec les membres de l'équipe.

Et le deuxième point que je voudrais ici aborder, je crois que cela a été commenté dans le chat, les révisions ne sont pas et ne devraient pas être remplacées par le processus d'élaboration de politiques ascendant. Cela est très clair.

Personnellement, lorsque je communique avec l'équipe, je dirais que lorsqu'elle a fait cette révision, l'équipe a vu des problèmes de sécurité et a proposé d'améliorer ces problèmes. Et ici, c'est une question concernant la manière de structurer leurs recommandations pour nous offrir les directives pour améliorer les choses. Et la façon dont ils l'ont fait, probablement dans le rapport préliminaire et dans le rapport final, a donné lieu à ces problèmes qui ont fait que certaines recommandations ne peuvent pas être mises en œuvre. Et

maintenant, nous devons réfléchir à la meilleure façon de les mettre en œuvre.

Je sais que l'idée à l'origine était d'améliorer les choses et de lutter contre certains problèmes. Une des difficultés du Conseil qui a été mentionnée dans les commentaires, c'est qu'en réalité, certaines des recommandations ne sont pas basées sur la déclaration des problèmes mais offrent une recommandation de ce que devrait être fait sans analyser le problème à résoudre. Par conséquent, nous ne pouvons pas affronter ce problème, même si nous avons une analyse qui est faite. Donc c'est un petit peu le défi que nous devons relever actuellement je dirais.

Merci.

BECKY BURR :

Merci Danko.

Je dirais que c'est un problème que nous avons eu aussi lors de la révision de l'ATRT3. Nous l'avons indiqué au Conseil d'Administration, nous avons discuté de la façon de faire des recommandations qui soit plus efficiente et qui inclurait la possibilité d'identifier le problème qui doit être résolu et de fournir des données et des informations.

Et maintenant que l'ATRT3 est terminé, nous essayons d'analyser ce processus de priorisation et nous allons reprendre ce document et le faire circuler auprès de la communauté parce que je pense qu'il y a ici

et CPH

FR

des normes au niveau des recommandations qui devraient être indiquées et qui devraient être plus facile à appliquer.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait prendre la parole ici ?
Allez-y.

ASHLEY HEINEMAN :

Nous reconnaissons l'importance de cette équipe et de son travail ; à tous les moments, nous l'avons dit. Nous sommes d'accord avec une série de recommandations qui ont été faites également et nous faisons de notre mieux. Certaines recommandations sont rejetées, nous comprenons qu'il s'agit de violations du contrat. Donc je pense que c'est une bonne conversation, particulièrement en ce qui concerne les préoccupations qui existent concernant les nouveaux formats de ces révisions, les nouvelles idées pour améliorer les problèmes qui pourraient surgir dans ces révisions. Nous reconnaissons que c'est notre travail de faire cela et qu'il y a certains domaines dans lesquels une série de choses ne peuvent pas être faites pour différentes raisons.

BECKY BARR :

Brian.

BRIAN CIMBOLIC :

Merci Becky.

Oui, je dirais que nous comprenons l'importance et le travail que représente ce rapport. Il y a beaucoup de recommandations que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre soutiennent, mais je pense qu'il est important de comprendre que, Danko et Kaveh l'ont dit, lorsqu'on analyse cette question, il faut tenir compte de la mission et des statuts constitutifs de l'ICANN.

Et je suggère un troisième critère très important : il s'agit des contrats entre les bureaux d'enregistrement, les accords de registre. Tout cela est crucial. Ce sont des documents clés dont le Conseil doit tenir compte, ainsi que les recommandations liées à cela. Il semble que la recommandation a été développée à l'extérieur de ces contrats sans en tenir compte. Donc nous pensons que c'est très important et que ces deux documents doivent rester en tête de toutes les personnes qui ont participé à toutes ces recommandations.

BECKY BURR :

Je voudrais que vous soyez un petit peu plus explicite en ce qui concerne le contrat qui à votre avis n'a pas été pris en compte dans les recommandations.

BRIAN CIMBOLIC :

Oui, bien sûr.

La recommandation 8 fait que l'équipe de négociations a voulu renégocier en ce qui concerne les opérateurs de registre et l'accord d'engagement. Si vous regardez la partie 7.7 de l'accord du contrat de

registre, il y a une violation qui est claire. La plus importante est la spécification temporaire qui viole l'accord des opérateurs de registre, les accords des bureaux d'enregistrement. Les spécifications temporaires, à l'exception de la spécification 1, ont des termes bien définis et les spécifications temporaires sont contractuelles. Il ne s'agit pas d'une politique sans norme ; elle doit rester dans nos contrats. Elle représente une menace contre la sécurité et la stabilité du DNS. Et tous les deux sont des termes définis, ce ne sont pas des points génériques, ce ne sont pas des paroles dans le vide. Il faut que cela ait un sens dans nos contrats, il faut que ce soit fait de la façon la plus claire possible pour atteindre les objectifs.

Nous avons eu une situation en 2018 lorsque les spécifications temporaires originelles et les parties contractantes étaient dans une situation dans laquelle ils devaient choisir entre la conformité avec le système ou nos contrats. Il y avait une série de choses et la spécification temporaire a été appliquée pour résoudre ce problème.

Il existe ici des actions d'urgence que mes collègues ont décrites et qui existent dans le cadre des contrats unilatéraux et cela ne devrait pas être permis ici. Il y a d'autres choses que nous voudrions commenter.

BECKY BURR :

Merci Brian.

Je pense que Göran veut prendre la parole et ensuite Danko.

et CPH

GÖRAN MARBY :

Merci. C'est une question, parce qu'on parle beaucoup du problème structurel de cette révision en elle-même, mais ce que vous êtes en train de dire, c'est que vos commentaires portent sur l'ensemble de cette révision, sur les problèmes structurels concernant les parties contractantes. Il me faut comprendre parce que ce problème structurel dont vous parlez qui signifie que la révision devrait être refaite.

Par ailleurs, je voudrais savoir, juste pour comprendre, qu'est-ce que vous aimeriez que l'on fasse maintenant suite à tout cela, comment continuer.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Si vous voulez, je répondrai à cette question.

Göran, je crois que c'est une question importante qui est liée à d'autres questions. Nous ne vous demandons pas de laisser de côté l'ensemble de cette révision, mais il y a une série de problèmes. Et beaucoup d'utilisateurs ont mis beaucoup de temps et d'énergie dans cette révision, donc on ne peut pas dire qu'ils ont fait un mauvais travail ; non, ce n'est pas cela, il y a toujours des problèmes qui peuvent surgir. Lorsque vous avez un petit groupe de personnes qui travaillent sur un thème, cela peut arriver.

Ici, ce que nous avons, c'est plutôt des aspects spécifiques qui concernent une série de recommandations qui représentent des problèmes pour les parties contractantes s'ils sont mis en œuvre tel

quel. Donc il nous faut considérer la possibilité de rejeter cette recommandation.

Je sais que dans les révisions préalables, le Conseil d'Administration a considéré toutes les recommandations et ils en ont assigné certaines à la GNSO si c'était des questions de politiques, ils les ont assignées à différentes communautés. Mais je pense qu'ici, on ne peut pas rejeter les recommandations qui ne peuvent pas être faites de cette façon.

BECKY BARR :

Merci. Danko ?

DANKO JEVTOVIC :

J'ai écouté les commentaires faits sur les contrats, sur les spécifications temporaires. Je voudrais faire un petit commentaire ici.

D'abord, je voudrais souligner le fait que pendant le long travail de l'équipe de révision, ils ont reçu le soutien d'ICANN Org et du personnel. Et Göran peut le dire, il y a une série de questions qui ont été posées par l'équipe et auxquelles on a répondu à travers ICANN Org et toute l'équipe du personnel de l'ICANN. Et l'équipe de révision a reconnu que cela avait été très utile pour eux.

À plusieurs reprises, on a expliqué le rôle du processus d'élaboration de politiques ascendant, la façon dont les contrats sont structurés et la façon dont les négociations avec les parties contractantes fonctionnent. C'est par conséquent quelque chose qui a été indiqué par l'équipe et cela aussi a été indiqué par Kaveh et moi-même en tant

que liaisons du groupe. Mais nous, en tant que liaisons du Conseil au niveau de l'équipe, nous sommes membres de l'équipe mais nous ne sommes pas là pour contribuer au travail directement, mais pour soutenir l'équipe de révision et pour communiquer et pour établir une communication entre l'équipe de révision et le Conseil d'Administration. Par conséquent, les recommandations qui ont été rédigées l'ont été par cette équipe. Personnellement, je pense que les spécifications temporaires ont été créées pour essayer de résoudre le problème que certaines recommandations représentaient parce qu'elles ne pouvaient pas être directement envoyées à ICANN Org pour être mises en œuvre à cause des changements nécessaires. Et je dirais qu'il y a certaines parties qui sont très claires et que le Conseil comprend très bien pourquoi les spécifications temporaires qui ont été présentées dans le cadre du RGPD, dans le cadre des législations, pourquoi elles étaient là. Il s'agit d'une exigence, quelque chose qui doit être respecté, c'est une question légale. C'est différent.

Mais je pense... En tout cas, je voulais indiquer que nous sommes tout à fait d'accord et que nous comprenons ce problème qui a été mentionné

GÖRAN MARBY :

Je voudrais faire un commentaire.

Je ne suis pas en désaccord. Nous avons invité la communauté dans ce processus. [Je me souviens de ce coup de fil.] Nous avons reçu cette demande au Conseil d'Administration. La raison pour laquelle nous

et CPH

avons fonctionné ainsi, c'est que nous devons faire les choses comme cela à cause du RGPD. Je suis d'accord par rapport à tout ce qu'a dit Brian. Nous avons parlé de cela lorsque nous parlions des spécifications temporaires.

Merci.

SAMANTHA DEMETRIOU : Je pense que la personne qui veut parler est sur muet.

BECKY BURR : Oui. Il est important de savoir qu'il y avait un consensus sur le besoin des spécifications et sur la situation de la spécification temporaire liée au RGPD.

Sam, je pense que vous aviez levé la main. N'est-ce pas ?

SAMANTHA DEMETRIOU : Non.

Mais je voulais juste dire que j'apprécie vraiment tout ce que vous couvrez aujourd'hui, surtout quand vous parlez des défis auxquels nous faisons face et aussi du fait que vous recevez nos commentaires et que vous faites vraiment attention aux préoccupations que nous soulevons ; nous apprécions cela. Mais nous apprécions le temps que vous prenez pour nous écouter aujourd'hui.

et CPH

FR

Je pense que nous en sommes à la fin de cette conversation et je voudrais qu'on passe au sujet de l'utilisation malveillante du DNS, si c'est bon Becky.

BECKY BARR : Oui, je pense que c'est une bonne idée.

SAMANTHA DEMETRIOU : Oui.

Une autre thématique nous avons soulevée dans notre lettre, nous avons dit que les spécifications temporaires n'étaient peut-être pas la bonne manière de faire face à l'utilisation malveillante du DNS. Il y a beaucoup de travail à faire, du bon travail qui puisse être fait quand il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS avant suivre un chemin trop compliqué.

Je pense que du côté des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, des deux groupes, nous avons des groupes qui sont établis séparément et qui travaillent sur l'utilisation malveillante du DNS et qui essaient d'améliorer les choses. Ils travaillent séparément, mais ils collaborent au niveau de leur travail.

Nous avons des leaders de chacun de ces groupes qui sont là et qui vont nous donner un compte-rendu de leur travail. Nous allons partager ces informations et nous aimerions recevoir des commentaires du Conseil d'Administration et bien sûr répondre à vos questions si vous en avez.

Tout d'abord, je vais passer la parole aux opérateurs de registre, donc je vais donner la parole à Brian et Jim pour qu'ils puissent en parler.

JIM GALVIN :

Je suis James Galvin de Donuts. Je vais commencer. Brian et moi sommes coprésidents du groupe des opérateurs de registre lié à l'utilisation malveillante du DNS.

Nous collaborons et nous avons commencé cette collaboration lorsque DAAR est sorti il y a quelques années. Je pense que cela fait à peu près deux ans. Nous voulons donner du crédit à John Crain et toute cette équipe qui a travaillé au départ. Nous avons notre groupe de travail DAAR à l'époque. Nous nous étions beaucoup focalisés sur ce que représentait DAAR et comment nous pouvions l'améliorer. Nous voulions fournir des informations à la communauté. Nous avons donc passé beaucoup de temps là-dessus.

Nous avons, avec notre équipe, envoyé des communications formelles à OCTO de la part de notre groupe avec beaucoup d'informations. Nous avons fait beaucoup d'améliorations aussi. Nous travaillons en collaboration aussi sur les données spécifiques qui ont été collectées pour qu'elles puissent être valables et qu'elles puissent être utiles à la communauté.

Je pense que c'était un travail important parce que comme vous avez dû le noter, David Conrad et OCTO en général ont déjà pris note. Nous savons maintenant que nous sommes beaucoup plus représentatifs. Nous avons aussi vu que l'utilisation malveillante du DNS maintenant

fait vraiment partie des sujets qui sont abordés et nous savons que ce problème est en baisse dernièrement. Nous apprécions beaucoup l'opportunité que nous avons eue de collaborer avec ces gens-là.

Nous continuons à travailler avec eux. Nous travaillons encore sur certains sujets avec eux encore une fois pour essayer d'être utiles pour la communauté. Ainsi, DAAR peut être une représentation du bon travail qui est fait.

Nous avons eu aussi une interaction récemment avec Russ Weinstein et son équipe et nous allons continuer bien sûr à travailler avec eux sur des processus de messages. Nous espérons que nous allons pouvoir créer des envois de message en général qui sont meilleurs, des informations publiées sur tout ce qui est fait.

Avec cela, je vais passer la parole à Brian qui lui aussi vous fera un compte-rendu d'autres activités.

BRIAN CIMBOLIC :

Je vais être bref.

Le travail, nous le faisons avec OCTO mais nous essayons aussi d'informer la conversation de l'audience en général pour disséminer des informations supplémentaires.

Nous travaillons avec le PSWG, nous travaillons avec les opérateurs de registre sur tout ce qui concerne les menaces de sécurité. Nous avons mis en place un cadre de travail similaire pour faire face à tous ces

problèmes. C'est quelque chose que nous rédigeons. Nous pensons qu'il y a beaucoup de progrès que nous pouvons faire dans ce sens.

Je voudrais aussi noter que nous mettons en place... Il y a des recommandations spécifiques qui sont disponibles sur des actions qui sont disponibles pour tout ce qui est registres qui font face à des utilisations malveillantes du DNS et ceux qui potentiellement pourraient y faire face. Donc il y a des actions disponibles des deux côtés, que ce soit du côté du groupe qui envoie la notification ou du côté du groupe qui enregistre.

Ce genre de documents, nous allons les publier certainement durant les mois à venir. Ces documents se dirigent plutôt du côté des personnes ou des groupes qui doivent envoyer les notifications, à savoir comment les notifications sont envoyées aux bureaux d'enregistrement ou aux opérateurs de registre.

SAMANTHA DEMETRIOU : Avec cela, je pense qu'on pourrait passer à la prochaine personne qui va nous parler pour le groupe des bureaux d'enregistrement.

REG LEVY : Je suis coprésident du groupe de l'utilisation malveillante du DNS pour les bureaux d'enregistrement.

Nous avons plusieurs sessions avec d'autres parties prenantes dans la communauté, à savoir quels étaient leurs problèmes et comment

nous pouvons les aider et aussi pour essayer de maintenir un certain dialogue entre tout le monde.

Il y a beaucoup de mauvaises informations lorsqu'il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS, à savoir si celle-ci augmente ou pas, donc il est bon d'avoir une conversation, d'être présents dans la conversation et d'avoir de bonnes données ; cela aide.

Nous travaillons sur ce problème aussi et sur un programme de sensibilisation. C'est un programme qui sensibilise – je ne sais pas comment je pourrais dire cela autrement. Il y a plusieurs bureaux d'enregistrement qui travaillent et essaient de combattre cette utilisation malveillante du DNS sur leur plateforme. C'est ce que nous faisons tous les jours.

C'est ce que j'avais à dire au niveau de ma mise à jour. Nous travaillons aussi de façon très collaborative avec les opérateurs de registre. Merci. C'était le point de vue du côté des bureaux d'enregistrement.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci Reg.

Luc, vous voulez rajouter quelque chose ou est-ce que nous pouvons passer aux comptes-rendus au niveau de la sensibilisation ?

REG LEVY : Vous pouvez y aller.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci Reg.

Nous allons donc donner la parole à Keith, qui va nous faire un compte-rendu de la sensibilisation qu'ont fait les deux groupes de travail par rapport aux autres membres de la communauté.

KEITH DRAZEK : Merci.

Quand il s'agit de la sensibilisation, les parties contractantes ensemble, à travers notre groupe, ont essayé de rejoindre d'autres parties des communautés de l'ICANN au sein de la GNSO et d'autres parties de la communauté pour essayer de commencer un dialogue. Et nous avons eu beaucoup de retour d'informations, de très bons retours d'informations.

Nous nous sommes donc engagés dans cette conversation avec l'ALAC et avec le NSCG et aussi avec le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Et nous avons reçu des commentaires positifs de la BC, du SSAC, de l'IPC et d'autres groupes et de la ccNSO aussi. Ces groupes nous ont indiqués le fait qu'ils étaient très intéressés à s'engager dans la conversation avec nous, mais qu'ils voulaient s'organiser un peu avant de commencer cette discussion avec les parties contractantes.

Et le SSAC a noté qu'ils étaient intéressés à participer, mais ils voulaient attendre que leur document sur l'utilisation malveillante du

DNS puisse être publié. Et je pense que cela va se faire très rapidement.

Pour résumer tout cela, notre sensibilisation se passe bien. Nous avons un bon dialogue, nous espérons continuer. Il semble que c'est un dialogue qui est réciproque pour pouvoir discuter avec toutes les parties contractantes en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Ainsi, nous pourrions mieux comprendre quelle est la participation de la communauté et ainsi, tout le monde pourra travailler ensemble pour essayer d'aller de l'avant en tant que communauté pour essayer d'évaluer et d'atténuer ces utilisations malveillantes du DNS.

Merci.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Merci Keith.

Je crois que c'est tout pour les personnes qui voulaient parler de notre côté. Pour les participants, si vous voulez être dans la file pour pouvoir poser une question, inscrivez « Je lève la main », donc « Hand raised » dans le chat.

BECKY BURR :

Je pense qu'il y a deux, trois questions. Il y a Göran qui veut prendre la parole, Maarten et Danko.

GÖRAN MARBY: Je ne sais pas si c'est une question, mais je voudrais faire un commentaire.

Tout d'abord, je pense que tout cela a bien avancé parce que cela fait un moment qu'on parle de l'utilisation malveillante du DNS dans l'écosystème de l'ICANN. Je pense qu'on avait commencé à en parler lorsqu'on était à Bangkok il y a 200 ans avant la covid.

J'apprécie vraiment que vous pensiez maintenant que DAAR a fait la différence. Un des problèmes, c'est de savoir quelle est la définition du processus par lui-même. Comment est-ce que c'est calculé ? Comment c'est perçu ? C'est ce qui doit former la discussion au sein de la communauté de l'ICANN. Cette communauté à travers le monde qui s'occupe des problèmes d'utilisation malveillante doit continuer à travailler. Je pense que collectivement, nous devons suivre cela. Je pense que la communauté de l'ICANN devrait être informée et devrait continuer à travailler pour qu'il y ait des résultats.

Il y a aussi quelque chose dont nous avons parlé. Nos collègues à la ccNSO ont entamé cette conversation aussi. Ils sont indépendants, mais ils font partie de la solution.

Nous avons de plus en plus d'opérateurs de ccNSO qui rentrent dans DAAR et qui apportent plus de données, mais cela montre aussi... Nous nous rendons compte que nous faisons tous partie du même écosystème.

Donc je voudrais féliciter tout le monde pour le travail qui a été fait durant les deux dernières années. Vraiment, il y a beaucoup de soutien

et CPH

dans certains discours et bien sûr dans les travaux qui ont été faits. Et aussi, n'oubliez pas que nous travaillons ensemble avec la ccNSO.

BECKY BURR : Merci Göran.

Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci.

C'est une discussion à laquelle nous participons tous depuis Montréal qui continue. Ce n'est pas seulement ce travail qui a été réalisé. Il y a toute une série de travail qui a été fait à travers la contribution au système et qui nous permet de mieux comprendre comment améliorer les choses. Les parties contractantes veulent que le marché soit en meilleure santé. On comprend aussi qu'il y a des politiques liées aux contrats. Donc on peut se demander ce qui, à votre avis, serait utile pour avancer au niveau des politiques concernant tout ce qui va être obligatoire ou volontaire. Il faut s'assurer que les parties contractantes vont pouvoir appliquer cela et suivre toutes ces recommandations. Nous sommes très intéressés par cette discussion. Je pense que cette politique doit s'approfondir et qu'elle va être utile.

BECKY BURR : Merci. Peut-être qu'on pourra en reparler au cours des dernières minutes.

DANKO JEVTOVIC :

Merci Becky.

Je vais jouer un petit peu mon rôle ici concernant l'utilisation malveillante du DNS parce que je pose cette question pas en tant que membre du Conseil mais en tant que membre de l'équipe de révision du SSR2.

Je pense que c'est une question pour les parties contractantes. Est-ce que vous considérez qu'il y a des parties contractantes qui se comportent de manière malveillante ? Et à votre avis, quels sont les mécanismes qui permettraient de corriger cela ? Je pose cette question parce que je me souviens de discussions avec l'équipe de révision et la façon dont il y avait des questions clés ici qui étaient considérées de manière différente, donc on voyait ce problème, on faisait des recommandations. Mais à votre avis, quelle serait votre manière de mettre en place ou quels seraient les mécanismes que vous recommanderiez à mettre en place ?

Merci.

BECKY BURR :

Ashley, allez-y.

ASHLEY HEINEMAN :

Je dirais que par rapport à ce qui vient d'être dit, je pense qu'à ce stade, nous pensons qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'avoir une

politique de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS parce que nous ne savons pas très bien contre quoi. Nous n'avons pas vraiment considéré s'il était clair qu'une politique soit nécessaire. Il y a une brèche, mais on peut avoir une conversation à ce propos. Ceci n'est pas visible à ce stade.

Lorsqu'il s'agit de voir des compagnies maintenant et de les identifier clairement, ce que nous voyons actuellement – et je vais dire un petit peu quelque chose que Graeme aurait dit – je dirais que les gens n'agissent pas de manière malveillante volontairement. Il y a certaines normes que les gens ne connaissent pas, ils agissent d'une certaine façon parce qu'ils ne connaissent pas ces normes. Donc peut-être qu'il faut améliorer les compétences des gens. Donc on essaie de trouver des idées pour mieux informer les gens, leur expliquer quelles sont les meilleures pratiques dans ce domaine, que faire pour aider tout le monde. Et je pense qu'il y a aussi un risque de mal interpréter certaines choses. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de créer un système de benchmarking, de comparaison, parce qu'ici, cela n'est pas nécessaire.

Je m'arrêterai ici, je vois qu'il y a d'autres mains levées, donc je m'arrête et je donne la parole aux autres. Merci.

BECKY BURR :

Merci.

SAMANTHA DEMETRIOU : Merci.

Je pense qu'il est très important ici de communiquer le fait que nous ne disons pas qu'il n'y a pas d'élaboration de politiques pour aborder ces questions. Je pense que le défi que nous devons affronter actuellement fait que ce n'est pas vraiment le bon moment pour commencer ce type de processus parce qu'il y a une série de problèmes déjà qui existent. Un des problèmes clés, c'est qu'en tant que communauté, nous avons des problèmes pour établir une définition qui soit comprise par tous de l'utilisation malveillante du DNS.

L'année dernière, la chambre des parties contractantes a donné une définition qu'elle utilisait pour mieux comprendre le problème de l'utilisation malveillante du DNS avec des menaces techniques spécifiques. Cela était nécessaire parce que certaines choses que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre peuvent faire, c'est répondre à tout cela de manière efficace. Je pense que les leaders de notre groupe de travail peuvent me corriger si je me trompe.

Mais je pense que les défis que nous devons affronter, les craintes qui existent, c'est que si l'on approfondit l'élaboration de politiques trop rapidement, on peut finir dans une situation dans laquelle on aura une vision de la communauté tellement extrême qu'on va tomber dans le statu quo. Nous voulons aborder ce problème, nous sommes tous d'accord, mais c'est un problème qui est très large. Danko a posé justement cette question concernant les parties contractantes et les

membres, mes collègues l'on fait aussi. L'utilisation malveillante du DNS n'est pas quelque chose que tous les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre connaissent, analysent et considèrent et auxquels ils répondent de la même façon.

Ici, il y a quelque chose qui est important. Si nous pouvions travailler avec nos collègues du bureau de la conformité de l'ICANN pour voir dans quels domaines il y a des contrats qui existent et des exigences qui existent et dans quels domaines cela peut nous permettre d'avancer un petit peu.

GÖRAN MARBY :

Est-ce que je peux faire un commentaire à ce propos ?

Je pense que tout ce qui concerne les contrats comme vous l'avez dit concerne les parties contractantes, et par conséquent, il faut en parler avec le département de conformité parce que cela les concerne. Les changements dans les contrats, tout cela doit donner lieu à un accord et une participation de la communauté et par conséquent, on se retrouve avec un PDP, processus d'élaboration de politique.

C'est tout ce que je voulais dire.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Göran, je suis d'accord avec vous. Vous avez raison. Peut-être que je me suis mal exprimée.

Je ne dis pas qu'on doit travailler avec la conformité pour faire des modifications aux clauses du contrat ; c'était plutôt travailler avec la conformité pour s'assurer que ce qui est dans le contrat est bien compris par tout le monde, par tous les membres de la communauté, et savoir qu'il faut peut-être qu'il y ait une meilleure approche, une meilleure compréhension de certains problèmes pour que tout le monde soit sur la même ligne et que l'on puisse explorer la possibilité d'améliorer certaines choses ou dans le cas des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, de recueillir des informations, de voir comment ces informations peuvent être transmises à l'ICANN et tout ce qui concerne bien sûr les menaces.

Je pense qu'il s'agit d'une conversation préliminaire. Nous n'allons pas avancer ici, mais je crois qu'il y a ici la possibilité d'explorer ces nécessités et de voir comment est-ce que l'on peut aborder ces besoins.

BECKY BURR :

Je crois que c'est intéressant de voir comment on peut améliorer la compréhension des clauses contenues dans les contrats, quel type d'informations est disponible pour la partie de la conformité pour mieux comprendre ce que les parties contractantes voudraient améliorer pour que tout le monde puisse être sur la même page. J'ai bien compris ce que vous avez dit ?

SAMANTHA DEMETRIOU :

Oui, c'est cela.

BECKY BURR : Je ne vois pas d'autres mains levées pour le moment. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ou poser une question ?

MAARTEN BOTTERMAN : Excusez-moi, je ne trouvais pas le système pour lever la main.

Je voudrais remercier tout le monde. C'est important de voir comment on peut continuer à avancer. Ici, on a commencé à voir ce qui était important, ce qui l'était moins. On a commencé cette discussion avec la chambre des parties contractantes. Je dirais que la plupart des parties ici veulent travailler correctement, protéger notre espace, maintenir une bonne réputation et protéger donc notre réputation. Ashley l'a dit, il faut s'approcher un peu plus d'une définition de ce qui va être adopté comme recommandations et ce qui ne le sera pas.

Donc je vous remercie tous beaucoup pour votre participation.

SAMANTHA DEMETRIOU : Je crois que nous avons aussi ici la possibilité de rappeler à tous ceux qui sont sur cet appel que la chambre des parties contractantes est un groupe de travail. Il va y avoir des leaders qui vont participer au forum de questions et de réponses avec la communauté la semaine prochaine. C'est prévu pour mardi. Je vais ensuite vous rappeler l'horaire exact.

Nous aurons des représentants des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre. Il y aura aussi avoir des collègues représentant les gTLD et les opérateurs de registre de ccTLD qui vont participer. Cela va être une séance ouverte à la communauté ; tout le monde peut venir et poser des questions. Donc avoir une bonne discussion ouverte concernant l'utilisation malveillante du DNS entre autres choses.

Je voulais en profiter pour annoncer cette séance et vous dire que nous allons pouvoir continuer cette conversation. Nous aurons de nouveau la possibilité d'aborder ce thème.

BECKY BURR :

Je pense qu'il y aura beaucoup de gens vu la façon dont tout le monde s'intéresse au SSR2, aux recommandations qui y ont été faites. Donc je pense qu'il y aura des personnes intéressées.

J'aurais aimé que l'on parle du travail que les parties contractantes font avec le PSWG. Et une question que je voulais vous poser, c'était : est-ce qu'il y a d'autres discussions avec d'autres parties de la communauté qui sont intéressées ? Parce que je pense qu'avec le PSWG, on a ici une connexion claire puisqu'on parle de sensibilisation. Mais quel est le dialogue qui existe avec l'ALAC par exemple ?

BRIAN CIMBOLIC :

Je peux parler de cela si vous voulez.

Nous avons collaboré avec l'ALAC et le NCSG. Ces dialogues que nous avons avec ces groupes se passent très bien. Ces groupes nous ont

demandé de continuer dans ce sens. Le plan est donc d'avoir un dialogue continu, d'autres réunions avec l'ALAC et le NCSG. Nous espérons pouvoir continuer ; c'est un bon signe.

Les plans ont été mis en place et nous travaillons sur les documents spécifiques, à savoir ce que nous allons avoir besoin pour le faire. L'idée ici, c'est dans notre groupe au sein des opérateurs de registre, nous voulons que cette conversation aide à cibler les problèmes les plus importants. Ce n'est pas forcément quelque chose qui fera controverse, mais si on peut se rassembler et se focaliser, on peut vraiment faire du bon travail. Je pense qu'avec chaque unité constitutive, il y aura ces problèmes de base et nous pouvons essayer d'identifier les problèmes et quelles sont les étapes que nous, bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre, pouvons mettre en place pour essayer d'adresser ces problèmes et ces besoins. Ainsi, nous espérons pouvoir continuer la conversation avec le NCSG et l'ALAC pour pouvoir continuer à faire ces séances de sensibilisation et continuer le dialogue avec les SO et les AC.

BECKY BURR :

Merci Brian.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Des membres du Conseil d'Administration qui veulent faire des commentaires peut-être ? James, vous voulez prendre la parole ?

et CPH

FR

JIM GALVIN : Je voulais juste aussi dire que nous travaillons aussi avec le PSWG. Nous sommes impliqués avec eux. Nous essayons de rajouter une certaine structure pour impliquer d'autres personnes. Nous avons un dialogue avec ce groupe depuis longtemps. Nous travaillons de façon active avec eux et nous avons des campagnes en cours, il y a des processus ICANN qui sont mis en place.

Nous essayons de simplifier tout cela mais en général, nous pouvons dire que nous sommes engagés avec ces groupes depuis longtemps et les dialogues sont en cours. Et nous allons continuer sur la sensibilisation la semaine prochaine. Et nous essayons d'amener d'autres voix à la discussion au sein de la communauté.

Merci.

BECKY BURR : Merci beaucoup.

Il nous reste quelques minutes et je ne voudrais pas surprendre tout le monde, mais j'aimerais lancer ces quelques commentaires pour des discussions futures.

Nous avons reçu une lettre de l'IPC qui est liée au SSAD ; cela soulève des problèmes assez compliqués. Cela inclut le fait que les commentaires viennent du Conseil d'Administration et non pas des conseils ou pas du groupe de travail EPDP.

Alors que nous avançons vers les recommandations EPDP et que nous allons pouvoir travailler sur la phase de conception opérationnelle, il

et CPH

serait bon d'avoir l'opinion des parties contractantes et d'avoir leur opinion sur ce SSAD. Je ne voulais mettre personne sur la sellette, mais si quelqu'un veut bien répondre et offrir des commentaires, c'est très bien. Sinon, nous attendrons pour une conversation à un autre moment.

SAMANTHA DEMETRIOU : Je vais remplir un petit peu le temps qu'il nous reste. Si les gens veulent mettre des commentaires dans le chat, ils peuvent le faire.

Nous avons une question de clarification. Est-ce que vous cherchez des commentaires par rapport à la lettre de l'IPC ou sur le SSAD en général, ou sur les deux ?

BECKY BURR : Je pense sur les deux. Mais je pense que la question qui se pose, c'est de comprendre l'utilité du SSAD, d'essayer de comprendre ce que vous pensez du rôle du Conseil d'Administration dans une telle situation lorsque nous recevons une recommandation du conseil de la GNSO à la suite du travail du processus d'élaboration de politique. Je pense que la question que je vous pose est liée à ces deux thématiques.

SAMANTHA DEMETRIOU : Ashley, vous voulez répondre ?

AHSLEY HEINEMAN :

Oui, je vais répondre.

Je pense que c'est une situation un peu bizarre, si je peux le dire ainsi. Nous sommes passés à travers un processus assez long et nous en avons tiré des recommandations dans la phase 2. Nous sommes passés à travers cette phase 2 et nous avons trouvé que les groupes qui avaient participé avaient voté contre le SSAD, pour qu'on n'utilise pas le SSAD du tout.

Donc je pense que cela crée des questions, on s'est dit voilà, on est passé à travers ce processus. Du moins de mon côté, nous avons continué à suivre les recommandations qui sont ressorties de ce processus, mais il restait une question : est-ce qu'il y a assez de ressources qui vont être mises dans un système pour bénéficier à des gens qui ne veulent pas l'utilisation de ce processus ? Donc qui est là pour prendre une décision ou pas ?

Je sais que certains d'entre vous pensent que c'est un point de décision de la GNSO. Moi, personnellement, j'aimerais que le Conseil d'Administration prenne un rôle plus important et prenne une responsabilité plus grande dans ce sens. Je pense que nous sommes dans une situation un peu étrange. Alors on se dit que la GNSO n'est pas là pour prendre des décisions au niveau des politiques. Ils ont un but ou un objectif différent. Alors, qu'est-ce qu'on va faire ? Qu'est-ce qui va se faire dans l'avenir ?

Je vais m'arrêter là avant de causer des problèmes.

et CPH

BECKY BARR : Je pense qu'Ashley a aussi défini un problème. Le conseil de la GNSO dit que notre rôle est simplement de savoir si le processus est suivi et si on n'est pas allé au-delà de cela. Cela soulève la question de l'expression « au-delà ».

Göran.

GÖRAN MARBY : Vous avez compris le problème. Le problème, c'est quelqu'un doit prendre une décision. Et le Conseil d'Administration n'a pas le droit de changer les politiques. Beaucoup de personnes pensent différemment. Ce qu'on doit faire à la fin, c'est d'avoir une discussion avec le conseil de la GNSO. Il est important pour moi et pour le Conseil d'Administration que l'on ne devienne pas un espace où on aurait honte de mettre en place des nouvelles politiques. Je pense que cela devrait vraiment passer par le conseil de la GNSO. C'est comme cela que les parties multipartites sont mises en place et c'est comme cela que cela devrait fonctionner.

On en est arrivé à un point où il faut qu'on en discute et qu'on vive avec afin que la prochaine fois que le problème se soulève on sache quoi faire. Ce n'est pas la première fois que cela se produit depuis les cinq ans que je suis là. Nous avons eu d'autres discussions sur ce sujet.

Ce que nous pourrions fournir avec l'ODP, ce sont des informations factuelles sur la façon de faire les choses. Nous avons nos rôles, c'est dans les statuts et il faut qu'on suive ces statuts. Voilà.

BECKY BURR : Sam, vous voulez prendre la parole ?

SAMANTHA DEMETRIOU : Je pense qu'en général, la lettre en elle-même est plutôt nouvelle, donc il faut certainement qu'on passe un peu plus de temps dessus. Donc je voudrais qu'on se rengage, qu'on se ré-implique quand on aura plus de temps, plus de cinq minutes, qu'on le fasse ensemble et qu'on essaie de trouver une réponse cohérente. Il y a de très bonnes questions et cela vaut le coup. Cette conversation en vaut la peine et il faut qu'on en discute et qu'on rentre dans les détails.

Je pense qu'il est aussi important de nous assurer que chaque niveau de la communauté ait un rôle bien défini et que chaque niveau conserve son rôle. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas se rassembler pour discuter des problèmes alors qu'ils sont soulevés.

Le SSAD, c'est compliqué, surtout quand c'est lié au EPDP et à la confidentialité des données, l'accès des données. Il s'agit de faire face à des législations qui sont externes et c'est vraiment un défi unique pour la communauté de l'ICANN. Et on essaie tous de s'organiser à savoir comment on va faire face à cela. Quelques fois, les politiques ou les commentaires qu'on fait ne sont pas fructueux parce qu'ils ne correspondent pas et sont liés à des facteurs externes. C'est à cela qu'on fait face quand il s'agit du SSAD.

On reviendra sur cette conversation. Je pense que ce n'est pas la peine d'attendre l'ICANN71 - c'est cela 71, je perds le compte. Je pense qu'on pourrait en parler, peut-être avec un plus petit groupe de personnes avant cela. C'est une invitation ouverte.

BECKY BURR :

Ce serait un bon point de départ pour cette conversation.

Je vous remercie dont tous de nous avoir rejoints pour discuter. Je sais que nous avons lutté de façon collective pour essayer d'avoir une réunion un peu plus conversationnelle, d'engagement, qu'elle soit moins scriptée. Dans ce sens, je suis d'accord avec vous Sam, il n'y a pas besoin d'attendre l'ICANN71. Je pense que ces questions sont difficiles et sont des questions qui sont abordées par le Conseil d'Administration. Et ce Conseil attend donc les informations de la communauté. On pourrait peut-être faire une réunion avec certaines parties du Conseil d'Administration ou avec des parties contractantes et on pourrait mettre en place ces échanges.

Sam, je vais vous passer la parole pour que vous puissiez clore cette séance.

SAMANTHA DEMETRIOU :

Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé aujourd'hui. Je remercie le Conseil d'Administration d'avoir pris le temps de nous faire vos commentaires et de nous faire part de vos questions. Merci à tous ceux qui ont participé. Et je suis d'accord,

et CPH

FR

nous allons continuer et garder ces portes de communication ouvertes. Nous sommes impatients de discuter davantage avec vous.

ASHLEY HEINEMAN :

Oui. Bien dit. C'est bon d'avoir ces opportunités pour qu'on puisse être francs les uns avec les autres et d'avoir cette conversation pour pouvoir avancer pour continuer cette conversation sur le SSR2 ou sur le SSAD. Et moi, je suis impatiente justement de continuer à en parler – je suis vraiment impatiente.

Merci.

BECKY BURR :

Vous pouvez vous convaincre du fait que vous êtes impatiente.

Merci à tous et toutes de cette conversation. Et comme Göran le dirait, voici la meilleure réunion de l'ICANN qu'on n'ait jamais eue.

Au revoir à tout le monde.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]